

CONSEIL MUNICIPAL DE TAUVES
SEANCE DU 17 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 17 octobre à 20h30, le Conseil Municipal de TAUVES, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SERRE Christophe, Maire.

Présents : SERRE Christophe, VERGNOL Christophe, GIAT Laurent, BOYER Marie-Noëlle, DAUPHIN Bernard, GREGOIRE Bernard, SERRE Léa, BONHOMME Didier, MANY Maxime, GAY Fabrice, BERTRAND Régis, ESPINOUBE Sandrine

Excusés : FALGOUX Jean-Louis pouvoir à SERRE Léa ; BALLETT Catherine pouvoir à MANY Maxime

Secrétaire de séance : BONHOMME Didier

Date de convocation : 12 octobre 2024

Monsieur le Maire rend hommage aux personnes décédées dernièrement, le Conseil s'associe à la peine de Marie-Noëlle BOYER.

Le Maire et les élus félicitent Léa SERRE suite à la naissance de son fils.

Approbation des PV de la réunion du 5 septembre 2024

Le procès-verbal de la séance du 5 septembre 2024 est adopté à l'unanimité avec quelques modifications suite à des fautes de frappes ou d'orthographe.

Informations du Maire des décisions dans le cadre de ses délégations

- Vente élagueuse effectuée
- Dégradations de biens publics au pont de la Garde
- La compagnie d'assurance du SDIS va verser à la Commune, une indemnisation de 2 375,25€ suite au sinistre sur le matériel communal lors du méchoui des pompiers 2022
- Livraison du chargeur ce jour

Arrivée de Laurent GIAT à 20h37

1/ Personnel

Les 3 agents techniques stagiaires cette année suivent la formation d'intégration obligatoire.

Le renfort saisonnier aux services techniques se poursuit jusque fin novembre.

Les deux agents administratifs sont passés à 100% depuis le 1^{er} octobre conformément aux délibérations prises.

Un agent peut bénéficier d'un avancement de grade, d'où la délibération suivante, ouvrant un poste, qui sera ensuite pourvu et enfin le poste actuel sera supprimé après avis du CST.

1.1 – Création d'un emploi permanent

Vu le Code général de la fonction publique,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

La délibération doit préciser :

- le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé,
- le temps de travail,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 7 juin 2024 ;

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial correspondant au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère classe, suite à un avancement de grade par ancienneté,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

-La création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère classe à temps complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-décide d'adopter la création de l'emploi permanent d'Adjoint Technique Principal de 1ère classe.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits au budget.

Pour information, la fermeture du poste d'adjoint technique principal de 2ème classe est soumise à l'avis du CST. Dès retour, une délibération de fermeture de poste devra être prise et le tableau des effectifs sera mis à jour lors du vote du budget 2025.

2/ Travaux en cours

2.1 – Marché de travaux voirie 2023-2024

Le marché de travaux voirie 2023 s'est poursuivi en septembre avec de l'enrobé à Fougheolles et aux Treins et de l'enduit bicouche à la Brique. Il restera une enveloppe pour les travaux à Cheminade, après l'intervention du SIAEP qui vient de débuter.

2.2 – Création voie les Sagnes

Le marché de travaux de voirie des Sagnes est en cours de réalisation avec des ajustements de marché, en raison d'insuffisances au niveau du cahier des charges ; notamment la largeur de la sortie sur la D922. Cela va nécessiter un avenant dont le montant reste à affiner et sera proposé à un prochain conseil. Le Maire précise que l'on ne peut pas dire oui à toutes les demandes des riverains et estime que cette route sera une amélioration sécuritaire. Une demande de déplacement de poteau de téléphone est en cours sur la sortie sur la D922. Régis BERTRAND estime qu'il faudrait rehausser la voie dans sa partie basse.

2.3 – Rue du Thuel

La rue du Thuel a été réalisée début septembre, cela achève le marché de travaux création d'un parking et rénovation de la rue qui était lié au permis de construire de la MSP. La facture à payer doit permettre de solliciter les soldes de subventions (Département et Etat).

2.4 – Entrée du terrain de football

La création de l'entrée du terrain de football est attendue ce 4ème trimestre 2024.

3/ Futurs travaux

3.1 - *Projet travaux voirie 2025-2026*

Un nouveau programme de voirie 2025-2026 sera proposé au budget 2025 : il doit être examiné en commission afin de proposer à un prochain conseil une validation du programme et les demandes de subventions FIC et DETR 2025. Un chiffrage a été demandé à l'ADIT pour des portions de voies actuellement en mauvais état : côte des Jussains, côte de Vassivières, Theil Saint Gal, Tyrande, la Chaille, Theil Soubre-le-Leyrit, impasse du Vieux Moulin. L'enveloppe subventionnable devrait être de 100 000€ HT.

M. Didier BONHOMME va vérifier si des réseaux d'eau ne passent pas sous ces portions afin d'en informer le SIAEP.

3.2 - *Dossier Pont de la Garde*

Suite à obtention des 60% d'aide de l'Etat il est proposé de compléter le plan de financement avec une aide FIC Département pour atteindre 80% (plafond). Pour cela il faut avoir le résultat de la consultation des entreprises et il est donc nécessaire d'engager la mission de maîtrise d'œuvre de l'ADIT. Les Elus débattent du coût élevé du projet mais s'accordent sur le fait que l'autofinancement est limité grâce aux subventions, probablement moins élevé qu'une démolition sans aide.

3.2.1 – Mission ADIT

Dans le cadre du projet de reconstruction du pont de la Garde, dossier élaboré par l'ADIT, et en arrivant désormais à la phase de lancement de la consultation des entreprises, Monsieur le Maire explique la nécessité de confier à l'ADIT le suivi de l'opération du DCE à la phase des travaux. L'offre de l'ADIT est de 7% des dépenses prévisionnelles soit 7 350€ HT soit 8 820€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 1 abstention (Sandrine ESPINOUBE) et 12 voix pour (Catherine BALLET ne prend pas part au vote) :
-décide de valider la proposition de mission de maîtrise d'œuvre de l'ADIT pour 7% soit 7 350€ HT soit 8 820€ TTC.

Monsieur le Maire précise que les honoraires pourront être subventionnés (rubrique dépenses imprévues).

3.2.2 – Lancement consultation des entreprises

Le dossier de consultation des entreprises est élaboré par les services de la DRAT ADIT. Cela a permis d'ores et déjà l'obtention de l'aide de l'Etat CEREMA à hauteur de 60% Il est proposé de lancer la phase de consultation des entreprises. Le DCE sera prochainement mis en ligne. La CAO se réunira. Le Conseil de décembre pourra retenir l'entreprise en vue des travaux à réaliser entre avril et octobre 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec 1 abstention (Sandrine ESPINOUBE) et 13 voix pour :
-de lancer la consultation des entreprises pour le dossier rénovation du pont de la Garde ;
-autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Il est nécessaire de lancer le DCE maintenant dans l'objectif de réalisation des travaux entre avril et octobre (période d'été).

4 – Ancien collège : travaux de mise à niveau, conditions d'accueil des scolaires et du public et création de salle d'activités culturelles et sportives

4.1 – Présentation du projet

Monsieur le Maire rappelle les travaux de reconversion du collège depuis sa fermeture en 1998 et le transfert de propriété du Département à la commune cette même année. L'école est située au rez-de-chaussée plus une classe au 1^{er} étage aménagée (2004). Le club du 3^{ème} âge (2005), les fenêtres, la chaudière et un réseau séparatif de chauffage (2009) puis les salles d'exposition (2010) ont été créées au 1^{er} étage, puis les salles Burande et Burandou (2012) au 2^{ème} étage puis 2 studios au 3^{ème} étage (2015). Des petits travaux sont régulièrement faits notamment à l'école.

Des travaux de maintien à niveau du bâtiment pour un bon accueil des scolaires et du public sont nécessaires, et le réaménagement d'un espace de 115 m² au 2^{ème} étage s'avère possible et opportun, cette partie, située au-dessus des salles d'expositions, est vacante depuis 4 ans et était auparavant utilisée en logement. Les services techniques ont déjà démolis les murs non porteurs.

La commission bâtiment s'était déplacée pour voir les travaux à envisager. Cette opération n'avait pas été retenue sur le budget 2024. Des opportunités de financements permettent aujourd'hui d'envisager une réalisation en 2025, sous réserve d'obtention d'une subvention départementale (FIC) et d'une subvention régionale (bonus ruralité). L'objectif de 80% de subvention peut être fixé.

Concernant la démolition d'un mur porteur, après une étude structures par Ideum Partners, il est proposé de ne pas démolir ledit mur porteur, situé dans la largeur du bâtiment et au niveau de joints de dilatation. Des travaux de sécurisation coûteux seraient nécessaires selon un bureau d'étude et pas sans risque selon un second bureau d'étude.

Des devis ont été demandés directement aux entreprises pour la mise à niveau, l'accueil des scolaires et du public et la création d'un espace adapté à des activités culturelles ou de loisirs telles que l'enseignement musical, le théâtre, la danse, le yoga. Un nouveau système d'alarme, un plan de sécurité et d'évacuation, la peinture de la cage d'escalier du rez de chaussée au 3^{ème} étage, la réparation du préau et l'étanchéité du toit terrasse sont proposés.

Une circulation sera possible au second étage d'une cage d'escalier à l'autre afin de respecter les normes de sécurité. Jusque-là il ne fallait pas accueillir plus de 19 personnes dans les salles Burande ou Burandou.

L'ensemble des devis représente un investissement de 81 731,26€ HT dont :

Création de la salle : environ 48 000€

Mise à niveau, accueil des scolaires : environ 16 500€

Cage d'escalier : environ 17 000€

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer aujourd'hui sur un lancement de cette opération avec d'abord une validation du projet et des demandes de subventions. Les crédits seront inscrits au budget 2025 si les subventions sont obtenues.

Le plan de financement est le suivant :

Montant du projet		81 731,26€ HT
Département FIC	40%	32 693 €
Région Bonus ruralité	40%	32 693 €
Autofinancement communal	20%	16 345,26€

Les Elus débattent de ce projet et se satisfont qu'il débouche avec des travaux nécessaires pour le maintien de cette partie du bâtiment.

4.2 – Demande de subvention FIC 2024

Monsieur le Maire propose de déposer un deuxième dossier 2024 pour les travaux de mise à niveau de l'ancien collège et de création de la salle culturelle et associative et de solliciter le Département à hauteur de 40%, dans le cadre du FIC, sur un montant de dépenses de 81 731,26€ HT.

Les travaux se répartissent à ce stade :

Amélioration accueil des scolaires : environ 16 500€

Création salle d'activités : environ 48 000€

Rénovation cage d'escalier : environ 17 000€

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

-charge le Maire de déposer le dossier de demande de subvention auprès du Département ;

-autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

4.3 – Demande de subvention Bonus Ruralité – Région Auvergne Rhône Alpes

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier pour la mise à niveau de l'école et la création de salle culturelle et associative auprès de la Région et de pouvoir bénéficier de 40% de subventions au titre du bonus ruralité sur un montant de dépenses de 81 731,26€ HT.

Les travaux se répartissent à ce stade :

Amélioration accueil des scolaires : environ 16 500€

Création salle d'activités : environ 48 000€

Rénovation cage d'escalier : environ 17 000€

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

-charge le Maire de déposer le dossier de demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes ;

-autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Ces deux demandes vont être transmises dans les meilleurs délais au Département et à la Région. Une consultation directe par lot sera organisée (minimum deux entreprises à consulter par lot).

5/ FIC 2023-2024-2025-2026

Le département offre la possibilité de déposer deux dossiers distincts par année avec un plafond de 320 000€ HT de dépenses subventionnables sur 4 ans. Il faut avoir les devis pour demander le passage en commission permanente.

Pour rappel

Un dossier en 2023 : travaux médiathèque : 29 975€ HT x 40% = 11 990 euros

1^{er} dossier 2024 : création entrée terrain de football 16 313€ HT x 40% = 6 525 euros

2^{ème} dossier 2024 = 81 731,26€ HT création de salle dans l'ancien collège soit 32 693€ de subvention en appliquant le taux de 40%
L'enveloppe restante est donc de 191 980,74€

Année 2025 :

Nous avons à nouveau la possibilité de déposer deux dossiers :

-Le dossier concernant les travaux du Pont de la Garde sera présenté pour le FIC 2025 pour un complément de financement dans la limite de 80% d'aide publique soit environ 50 000€ x 40% soit 20 000€.

-L'autre dossier sera la voirie communale soit 100 000€ x 40% soit 40 000€.

L'opération voirie pourra aussi être éligible également à la DETR (Etat).

6/ Dégâts grêle

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal par rapport au devis reçus (17 861,06€) pour les différents travaux suite à la grêle de juillet 2024 :

DL Couverture ;

Hugitoit ;

SARL BESSE ;

Chrono Diag 63 (amiante avant travaux).

Tous ces devis sont confiés à l'expert d'assuré.

7/ Retour des différentes consultations

Le conseil municipal de juillet avait décidé d'initier une consultation des habitants sur plusieurs sujets, en août et septembre.

Les retours sont à analyser en vue de :

-ZAER, proposer une délibération au conseil de novembre : nous avons pu constater 12 contributions dans le cahier ouvert, elles sont d'une manière générale liées au projet agrivoltaïque à Noalhat avec un certain équilibre entre les oppositions et les avis favorables. Une réunion entre Elus sera organisée au préalable pour réfléchir sur la rédaction de la délibération. Christophe VERGNOL estime que le sujet était plus large que les avis recueillis.

Sandrine EXPINOUEZ précise qu'il aurait été intéressant d'avoir un avis de l'ADEME ou du PNR.

-Randonnée, proposer le lancement du projet de carte et des actions de signalétique : seulement trois contributions et un rendez-vous avec le président de Chemin et Patrimoine qui aimerait créer plusieurs nouvelles boucles de randonnée sur la commune et propose sa main d'œuvre. Il paraît possible de faire converger le projet de carte et des circuits.

-Réseau de chaleur, voir si des particuliers sont intéressés pour un éventuel réseau de chaleur, étude ADUHME. 8 questionnaires vont être transmis à l'ADUHME.

Il sera proposé un point sur chacun de ces sujets lors de prochains conseils municipaux.

En parallèle, Didier BONHOMME dit que le projet agrivoltaïque est passé en commission et les études se lancent. Lorsque le périmètre sera affiné, une réunion publique sera organisée.

8/ ADIT 63 - Renouvellement convention DPO

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du renouvellement de la convention DPO (délégué à la protection des données) avec l'ADIT 63, dans le cadre de l'offre de service RGPD. La convention actuelle étant caduque.

Pour rappel, l'offre de base avec l'ADIT est de 5€ par habitant et l'offre complémentaire RGPD est de 696€.

9/ Vente parcelle ZH39 à un particulier

Monsieur le Maire propose de donner une suite favorable à la demande d'acquisition de Martin CRUSE portant sur la parcelle ZH39 à la Modère, sans intérêt pour la Commune.

Cette parcelle fait une superficie de 591ca.

Cette délibération est reportée afin de vérifier si la statue Sainte Madeleine se trouve sur cette parcelle. Il conviendra de la garder dans le domaine communal.

10/ Informations et questions diverses

-MSP

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mme Sylvie MENARD demandant résiliation de la convention à la Maison Plaze et stipulant le transfert de son cabinet avec Romain DELORME au sein de la MSP à partir du 1^{er} novembre 2024. Un avenant au bail professionnel est rédigé.

Il rappelle l'arrivée d'un 4^{ème} kiné au cabinet depuis août.

Information ambulances – taxis : après près d'un an d'attente les ambulances AFD63 sont sur le point de récupérer les licences de taxi

Le bilan de fonctionnement depuis l'ouverture partielle au 1^{er} mai 2023 et complète au 1^{er} janvier 2024 sera fait au 30 octobre. Une réunion sera faite en novembre avec les professionnels locataires afin de présenter les couts de fonctionnement et de répartition des charges entre les différents locataires.

-Projet résidence séniors avec l'OPHIS

Après de nouveaux prélèvements et analyses commandés par l'OPHIS, il n'a pas été trouvé d'amiante au second étage. On pourrait trouver un accord d'ici fin 2024.

-SIAEP

Le comité syndical du mois de septembre a décidé d'une tarification progressive :
Abonné domestique : de 0 à 49m³ : 0,92€/m³ – de 50 à 150m³ : 1,12€/m³ - + de 150m³ : 1,50€/m³

Abonné à consommation d'usage public : 0,40€/m³

Abonné agricole : 1,01€/m³

Abonné industriel – artisan : + de 500m³ : 1,16€/m³

Abonnement compteur : 80€/compteur

Également, il est donné l'information des travaux effectués sur la Commune pour le SIAEP :

Programme 2023 :

Conduite laiterie au réservoir – La Croix Haute : 132 286€ (terminés)

Programme 2023-2024-2025 :

Renouvellement Pont de la Garde : 13 208,80€ (terminés)

Renouvellement à Cheminade : 70 016,80€ (octobre 2024)

Renouvellement les Croûtes : 213 594,20€ (en 2025)

-SMCTOM

La réunion de ce jour à Bourg Lastic fait ressortir principalement des dégradations du tri avec beaucoup de refus de collecte. Les Elus se demandent qu'est ce qui pourrait être mis en place pour sensibiliser les usagers. Le RPQS est consultable en Mairie.

-Prime covoiturage SMTC

Monsieur le Maire donne lecture de la communication reçue de la SMTC :

Vous vous rendez régulièrement sur une des communes de la Métropole Clermontoise ? Que ce soit pour votre travail, vos études, vos loisirs, etc.

Sachez que le Syndicat Mixte des Transports en Communs de l'Agglomération Clermontoise a mis en place une prime covoiturage pour les trajets réalisés depuis ou vers une commune de la Métropole ou Mur-sur-Allier et Pérignat-sur-Allier. Les trajets allant de 5 à 80km sont éligibles.

Pour obtenir cette aide financière, vous devez covoiturer via l'application Mov'Ici. Vous pouvez obtenir jusqu'à 90€ par mois, en tant que conducteur ou passager.

Alors n'attendez plus, covoiturez !

Pour plus de renseignements sur les modalités de fonctionnement de cette prime covoiturage : rendez-vous sur : <https://www.smtc-clermont-agglo.fr/covoiturage/>

-Information reprise du garage automobile et station-service

Les repreneurs retenus par le tribunal et le liquidateur sont venus rencontrer le Maire. Ils doivent créer leur société afin de démarrer leur activité.

-Réunions à programmer ou à reprogrammer suite à reports

Réunion cimetière : elle n'a pas eu lieu mais des travaux d'engazonnement ont été faits par les services techniques. Marie-Noëlle BOYER a suivi une formation sur le sujet des concessions abandonnées.

Réunion extrascolaire à reprogrammer.

La commission territoire pour la voirie villages se réunira prochainement.

Une réunion avec les associations sera organisée en novembre

-Tour de table

-Christophe VERGNOL précise qu'il faut revoir l'organigramme des clés à la MSP.

-Il précise également qu'à la suite des nombreuses dates pour la distribution des numéros, il reste encore beaucoup de personnes qui ne sont pas venus les chercher. Une liste résiduelle est faite, un courrier va être envoyé pour donner deux dernières dates de distribution.

-Lors du prochain Conseil Municipal, Sébastien JUILLARD viendra présenter le bilan 2024 de la saison d'exposition et les projets pour 2025.

-L'élagage n'est pas terminé suite à une casse du matériel du prestataire. Il se poursuit.

-Le contrôle des bornes incendies a eu lieu, avec Didier BONHOMME, en début de semaine. Deux nouvelles bornes sont fonctionnelles (la Croix Haute et Fougheolles). La liste et le plan seront mises à jour pour transmission au SDIS.

-Didier BONHOMME précise qu'il faut couper les roseaux à la STEP (entretien annuel).

-Léa SERRE informe que dans la rue du 8 Mai 1945, il est signalé des stationnements sur les trottoirs du côté de la pharmacie et en face, posant des problèmes pour les personnes à pied et les obligeant à marcher sur la route. Il faut réfléchir à une solution comme une interdiction de stationner sur un côté et des places de stationnement sur l'autre par exemple. Un camion se gare également au-dessus de la pharmacie gênant la visibilité et bloquant le passage sur le trottoir.

-OPAH : la signature de la convention aura lieu le 29 novembre. Il faudra ensuite prévenir les propriétaires qui pourraient bénéficier de cette aide afin de faire des logements locatifs.

-Un bilan de l'utilisation des bornes de recharge va être redemandé.

-Eau et assainissement – le gouvernement envisagerait de ne plus rendre obligatoirement le transfert de la compétence en 2026.

La séance est levée à 22h15

Le procès-verbal est approuvé le 29 novembre 2024.

Le Maire, Christophe SERRE



Le secrétaire de séance, Didier BONHOMME

